



Usurpation carte d'identité

Par **pierarto**, le **25/02/2017** à **16:48**

Bonjour à tous,

J'ai été victime d'une agression il y a maintenant plus de 3 ans, mon portefeuille contenant ma pièce d'identité m'ayant été dérobé entre autre.

J'ai immédiatement porté plainte au commissariat de la commune concernée et déclaré mes documents volés.

Six mois plus tard, j'ai appris qu'un compte bancaire avait été ouvert en mon nom auprès d'un organisme de crédit. J'ai cette fois-ci porté plainte pour usurpation d'identité. Les charges à mon encontre ont été abandonnées.

Un an plus tard, j'ai été convoqué au commissariat pour m'expliquer d'achats en ligne réalisés par une tierce personne, nouvelle usurpation d'identité. Même chose suite à ce PV, les charges à mon encontre ont été abandonnées.

Je viens de recevoir une amende de la SNCF pour une fraude que je n'ai pas commise dans un train à Saint Lazare. Je me suis rendu à nouveau au commissariat qui m'a indiqué que cela ne servait à rien que je porte plainte à nouveau car j'avais déjà porté plainte pour usurpation d'identité.

Qu'en pensez-vous? Je me demande s'il ne serait pas préférable de porter à nouveau plainte ne serais-ce que pour tracer l'historique de mes affaires.

Merci d'avance pour votre aide.

PM